

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT ;

PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE ;

SOMMAIRE

	Pages
I. LA MISSION <i>DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT</i>	2
A. EXÉCUTION DES CRÉDITS EN 2022	2
B. PRINCIPALES OBSERVATIONS : PROGRAMMES 129, 308 ET 359.....	4
1. Le programme 129 : Coordination du travail gouvernemental.....	4
2. Le programme 308 : Protection des droits et libertés	7
3. Le programme 359 : Présidence française du conseil de l'Union européenne en 2022.....	9
II. LE BUDGET ANNEXE <i>PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE</i>	10
A. UNE LÉGÈRE ÉROSION DES RECETTES PAR RAPPORT À 2021.....	11
B. UNE DYNAMIQUE BAISSIÈRE DE DÉPENSES.....	12

I. LA MISSION *DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT*

En 2022, la mission *Direction de l'action du Gouvernement* comptait trois programmes :

– le programme 129 *Coordination du travail gouvernemental* qui retrace les dépenses du Premier ministre et des ministres et secrétariats d'État lui étant rattachés, ainsi que les dépenses des entités placées sous son autorité ;

– le programme 308 *Protection des droits et libertés* qui regroupe notamment les crédits de sept autorités administratives indépendantes et d'une autorité publique indépendante, compétentes en matière de protection des droits et libertés ;

– le programme 359 *Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022*, programme à durée limitée, qui a porté les crédits du secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, chargé de coordonner l'ensemble des manifestations liées à la présidence française du premier semestre de l'exercice 2022.

A. EXÉCUTION DES CRÉDITS EN 2022

Sur l'ensemble de la mission, la loi de finances initiale (LFI) pour 2022 prévoyait des crédits à hauteur de 849,65 euros en autorisations d'engagement (AE) et de 959,95 euros en crédits de paiement (CP), hors fonds de concours et attributions de produits.

Ainsi, à l'échelle de la mission, le taux d'exécution des crédits ouverts s'élève à 88,8 % en AE et à 85,8 % en CP.

EXÉCUTION 2022 DES CRÉDITS DE LA MISSION

(en millions d'euros)

Programme	P129 <i>Coordination du travail gouvernemental</i>		P308 <i>Protection des droits et libertés</i>		P359 <i>Présidence française du Conseil de l'UE en 2022</i>		Total mission	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Ouvertures en LFI hors fonds de concours et attributions de produits (a)	709,19	739,88	117,05	117,51	23,40	102,56	849,65	959,95
Crédits ouverts y compris fonds de concours et attributions de produits (b)	773,76	823,79	116,35	117,11	69,42	95,90	959,53	1 036,80
<i>Reports de crédits et de fonds de concours</i>	96,89	109,87	0,29	0,61	87,01	34,59	184,19	145,07
<i>Décret d'avance</i>	- 7,48	- 7,48	- 0,90	- 0,90	- 2,86	- 2,86	- 11,24	- 11,24
<i>LFR I</i>	7,48	7,48	0,90	0,90	2,86	2,86	11,24	11,24
<i>LFR II</i>	- 24,07	- 18,66	- 1,00	- 1,00	- 38,97	- 39,23	- 64,04	- 58,89
<i>Rattachement de fonds de concours</i>	48,73	48,73			0,77	0,77	49,50	49,50
<i>Rattachement d'attributions de produits</i>	0,39	0,39					0,39	0,39
<i>Autres mouvements réglementaires (arrêté de répartition, décrets de dépenses accidentelles, décrets de transfert, décrets de virement et décrets d'annulation de fonds de concours)</i>	- 57,39	- 56,42	0,01	0,01	- 2,80	- 2,80	- 60,18	- 59,21
Exécution (c)	672,44	683,90	114,99	115,49	64,55	90,58	851,98	889,96
Taux d'exécution des crédits votés en LFI (c/a)	94,8 %	92,4 %	98,2%	98,3 %	275,8%	88,3 %	100,3%	92,7 %
Taux d'exécution des crédits ouverts (c/b)	86,9 %	83,0 %	98,8 %	98,6 %	93,0 %	94,4 %	88,8 %	85,8 %

Source : Commission des finances, d'après les documents budgétaires.

Le 9 mars 2022, le contrôleur budgétaire et comptable ministériel a émis un avis favorable sur les trois programmes de la mission. Il a toutefois émis des réserves relatives à la soutenabilité de la programmation sur le programme 129 *Coordination du travail gouvernemental* en raison des « aléas budgétaires pesant sur la gestion 2022 » liés au changement de Gouvernement qui pouvait affecter le budget du Service d'information du Gouvernement ainsi qu'aux opérations immobilières en cours et au coût du service Viginum ⁽¹⁾ pour le SGDSN.

Pour l'année 2023, le programme 129 bénéficie d'un report de crédits d'un montant global de 77,6 millions d'euros en AE et de 120,8 millions en CP, le programme 308 de 0,2 million d'euros en AE et 0,6 million d'euros en CP et le programme 359 de 0,4 million d'euros en AE et 0,9 million d'euros en CP ⁽²⁾. À l'échelle de la mission, la loi de règlement prévoit l'annulation de 29,3 millions d'euros d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées et 24,5 millions d'euros de crédits non consommés et non reportés.

(1) VIGINUM est le service technique et opérationnel de l'État chargé de la vigilance et de la protection contre les ingérences numériques étrangères.

(2) Les crédits reportés sur le programme 359 sont ouverts sur le programme 129 en raison de l'extinction du programme 359 en 2023.

B. PRINCIPALES OBSERVATIONS : PROGRAMMES 129, 308 ET 359

1. Le programme 129 : Coordination du travail gouvernemental

En 2022, le périmètre du programme 129 *Coordination du travail gouvernemental* s'est élargi avec la mise en place du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et de la Délégation interministérielle à l'encadrement de l'État (DIESE), ce qui va à rebours du mouvement de rationalisation des petites structures rattachées au Premier ministre initié en 2019. La constitution d'un nouveau gouvernement pendant l'été 2022 a eu pour conséquence le rattachement de trois nouveaux secrétariats d'État au Premier ministre, à savoir le secrétariat d'État chargé de l'enfance, le secrétariat d'État chargé de la mer et le secrétariat d'État chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative.

Ce programme porte également les crédits de trois opérateurs : la Grande chancellerie de la Légion d'honneur (GCLH), l'Observatoire français des drogues et tendances addictives (OFDT) et l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

EXÉCUTION 2022 DU PROGRAMME 129

(en millions d'euros)

	AE		Écart à la prévision	CP		Écart à la prévision
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022		Prévision LFI 2022	Exécution 2022	
129 – Coordination du travail gouvernemental	709,19	672,44	- 36,75 (- 5,2 %)	739,88	683,90	- 55,98 (- 7,6 %)
01 – Coordination du travail gouvernemental	101,14	100,84	- 0,30 (- 0,3 %)	101,14	101,56	+ 0,43 (+ 0,4 %)
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	375,49	283,32	- 92,17 (- 24,5 %)	380,82	290,90	- 89,92 (- 23,6 %)
03 – Coordination de la politique européenne	17,22	16,26	- 0,96 (- 5,6 %)	17,22	16,29	- 0,93 (- 5,4 %)
10 – Soutien	103,06	103,45	+ 0,39 (+ 0,4 %)	128,00	131,41	+ 3,41 (+ 2,7 %)
11 – Stratégie et prospective	23,16	19,45	- 3,71 (- 16,0 %)	23,16	19,58	- 3,58 (- 15,5 %)
13 – Ordre de la légion d'honneur	27,95	28,46	+ 0,51 (+ 1,8 %)	27,95	28,46	+ 0,51 (+ 1,8 %)
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	16,55	65,19	+ 48,64 (+ 293,9 %)	16,55	48,62	+ 32,07 (+ 193,8 %)
16 – Coordination de la politique numérique	44,62	55,46	+ 10,84 (+ 24,3 %)	45,04	47,07	+ 2,02 (+ 4,5 %)

Source : Rapport annuel de performances.

Le Service d'information du Gouvernement (SIG), dont les crédits sont portés par l'action 1 *Coordination du travail gouvernemental*, présente un taux de consommation de 74 % en AE et en CP en raison de la sous-consommation des

crédits affectés à l'accessibilité des services de communication au public en ligne et dont chaque ministère est responsable. Or, la période de réserve républicaine a contraint la communication des ministères sur une période de quelques mois. Ainsi, l'unité opérationnelle *Accessibilité* présente un taux de consommation de 19 % en AE et 22 % en CP tandis que l'unité opérationnelle *SIG*, qui concerne notamment les actions de communication, l'analyse de l'évolution de l'opinion et les services applicatifs (référencement et développement numérique ainsi que les mesures d'audience des sites internet), présente un taux de consommation de 96 % en AE et de 98 % en CP.

En raison d'une forte croissance des demandes d'indemnisation en 2022 (+ 51 %), le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) présente une surconsommation de 2,33 millions d'euros en AE et en CP (+ 17,1 %). Cet écart a pu être couvert par la réserve pour aléas de gestion constituée au niveau du programme.

L'écart constaté entre l'exécution et la prévision sur l'action 2 *Coordination de la sécurité et de la défense* s'explique notamment par le transfert sortant d'un montant de 93,53 millions d'euros en AE et de 94,38 millions d'euros en CP du budget opérationnel de programme (BOP) du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) au titre, d'une part, du financement de projets interministériels liés à la défense et à la sécurité nationale dans le cadre des capacités techniques interministérielles (CTIM) à hauteur de 89 millions d'euros en AE et en CP et, d'autre part, de la contribution du SGDSN au développement de projets en faveur de la défense et de la sécurité nationale pour un montant de 4,5 millions d'euros en AE et 5,4 millions d'euros en CP. En effet, le SGDSN exerce une fonction de financeur de projets liés à la sécurité de l'État. **Le rapporteur spécial constate cependant que ces mouvements ont pour conséquence de faire échapper la gestion de ces crédits au responsable du programmes 129, ainsi qu'à majorer initialement, de manière artificielle, les crédits du SGDSN.** Par ailleurs, en début d'année 2022, le SGDSN a octroyé à l'IHEDN une subvention d'investissement sous forme d'une dotation en fonds propres à hauteur de 343 000 euros en AE et en CP afin de soutenir le projet de mise en conformité avec le règlement général de protection des données (RGPD) et de transformation numérique de l'institut, qui n'avait pas été programmé au moment de la pré-notification de la subvention.

Sur l'action 10 *Soutien*, la conjoncture sur les prix de l'énergie ainsi que l'engagement d'un nouveau marché ont conduit à une surconsommation de 2 millions d'euros en AE (+ 566 %) des crédits affectés aux dépenses immobilières du site Ségur-Fontenoy. Toutefois, les dépenses immobilières des autres sites ont été sous-exécutées à hauteur de 2,7 millions d'euros en AE (- 30 %) et 0,6 million d'euros en CP (- 8 %) du fait du renoncement d'une prise à bail et de l'absence consécutive de souscription à une assurance pour les biens immobiliers. Une autre surconsommation notable est observée sur le poste des dépenses informatiques et de télécommunication, à hauteur de 1,1 million d'euros en AE (+ 9 %) et 2,8 millions d'euros en CP (+ 23 %), qui est toutefois en partie compensée par une

moindre dépense des crédits d'investissement : – 1 million d'euros en AE (– 18 %) et – 0,9 million d'euros en CP (– 21 %), certaines opérations ayant été reportées ou suspendues, voire, pour les dépenses d'investissement informatique, déjà été effectuées en 2021.

L'action 11 *Stratégie et prospective*, qui porte les crédits de France stratégie, présente une sous-exécution notable de 3,7 millions d'euros en AE (– 16 %) et 3,6 millions d'euros en CP (– 15 %) qui se traduit notamment par un report de crédits sur l'exercice 2023. En effet, sur les dépenses de fonctionnement, la sous-exécution atteint 2,5 millions d'euros en AE (– 46 %) et 2,1 millions d'euros en CP (– 36 %) en raison notamment de projets d'études déclarés à ce stade infructueux ou n'ayant pu être réalisés. Par ailleurs, le BOP du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) a perçu 1 million d'euros en AE et en CP en cours de gestion par transfert depuis le programme 363 *Compétitivité* de la mission *Plan de relance* afin de financer les dépenses d'études du comité chargé de l'évaluation du plan de relance. Néanmoins, seuls 0,3 million d'euros en AE et 0,2 million d'euros en CP ont été engagés en 2022 car toutes les études n'ont pas été lancées en 2022.

La Grande chancellerie de la Légion d'honneur, dont les crédits sont portés par l'action 13, s'est vue attribuer une dotation complémentaire de 0,74 million d'euros, représentant 3 % de son budget inscrit en loi de finances initiale, afin de couvrir la hausse du point d'indice et l'augmentation du coût des fluides et autres approvisionnements résultant de l'inflation. Elle a en outre perçu du programme 175 *Patrimoines* de la mission *Culture* une dotation en fonds propres de 0,3 million d'euros pour l'acquisition des deux dernières tranches d'une partie du fonds de la collection Spada. Ses comptes affichent un niveau de trésorerie conséquent – soit 18,3 millions d'euros – du fait de reports d'investissement (9,5 millions d'euros) et d'un solde de valeurs mobilières de placement (0,8 million d'euros).

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), dont les crédits sont inscrits sur l'action 15, présente une sur-exécution très significative de 48,6 millions d'euros en AE (+ 294 %) et 32,1 millions d'euros en CP (+ 194 %) qui s'explique par une enveloppe, après report, de 52,7 millions d'euros mis à disposition de la MILDECA à partir du fonds de concours « Produits des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants » sur l'exercice 2022. Le montant de ce fond n'avait été estimé qu'à 20 millions d'euros dans le projet annuel de performance pour 2022. Le caractère imparfait des prévisions budgétaires annoncées en loi de finances initiale s'explique par la tardiveté de la présentation des projets par les ministères bénéficiaires des crédits du fonds de concours, ces projets n'étant présentés qu'au mois de février de l'année de gestion. Il en va de même pour les dépenses d'investissement, qui ne faisaient l'objet d'aucune prévision dans les documents budgétaires pour 2022, mais dont le coût s'élève finalement à 15,9 millions d'euros en AE et 8,2 millions d'euros en CP afin de permettre l'achat de matériels informatiques et de véhicules automobiles.

Par ailleurs, l'importante surconsommation des crédits de paiement de l'action 16 *Coordination de la politique numérique* peut s'expliquer par des transferts de crédits substantiels : 8,2 millions d'euros en AE et 10,1 millions d'euros en CP au titre de refacturation de prestations de services informatiques, dont 3,3 millions d'euros en AE et en CP depuis le programme 363 *Compétitivité* de la mission *Plan de relance* afin de contribuer au financement du projet « Résilience du réseau interministériel de l'État ». La DINUM a également bénéficié de 1,1 million d'euros au titre des reports des crédits de fonds de concours de 2021 à 2022.

Les crédits de titre 2 du programme 129 ont été sous-consommés à hauteur de 11,3 millions d'euros (- 4,5 %). Cette sous-exécution résulte, d'une part, de la référence à l'estimation faite en 2021 qui était déjà plus élevée que l'exécution constatée en 2021 et, d'autre part, de la difficulté des services à pourvoir les postes vacants. La consommation s'établit à 2 728,45 ETPT pour un plafond de 2 879,55 ETPT. La sous-consommation de 151,10 ETPT est la conséquence de la mise en place progressive des nouveaux cabinets et de la réalisation tardive des recrutements. En effet, la seconde loi de finances rectificative pour 2022 avait relevé le plafond d'emplois de 52,5 ETP, le portant à 2 871,55, afin de prendre en compte les personnels affectés à deux cabinets ministériels supplémentaires.

Si la création d'un corps des administrateurs de l'État par la réforme de l'encadrement supérieur de l'État mise en œuvre en 2022 n'a pas provoqué de surcoût sur la partie indiciaire, l'harmonisation partielle des régimes indemnitaires induit un surcoût estimé à 0,4 million d'euros en 2022. À cet égard, le montant des mesures catégorielles s'élève à 2,07 millions d'euros dont 1,39 million d'euros pour des mesures indemnitaires et 0,68 million d'euros pour des mesures statutaires. La mesure de revalorisation de 3,5 % du point d'indice a été financée par le programme en cours de gestion 2022.

2. Le programme 308 : Protection des droits et libertés

Le programme 308 *Protection des droits et libertés* finance sept autorités administratives indépendantes (AAI), une autorité publique indépendante (API), le Comité consultatif national d'éthique et la Commission nationale consultative des droits de l'homme. En application de la loi n° 2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) a remplacé le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dont les crédits étaient portés par ce programme et la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI) dont les crédits étaient portés par le programme 334 *Livre et industries culturelles* de la mission *Culture*.

EXÉCUTION 2022 DU PROGRAMME 308

(en millions d'euros)

	AE		Écart à la prévision	CP		Écart à la prévision
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022		Prévision LFI 2022	Exécution 2022	
308 – Protection des droits et libertés	117,05	114,99	- 2,06 (- 1,8 %)	117,51	115,49	- 2,02 (- 1,7 %)
02 – Commission nationale de l'informatique et des libertés	24,30	23,59	- 0,71 (- 2,9 %)	24,30	23,95	- 0,35 (- 1,4 %)
03 – Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique	46,56	46,38	- 0,18 (- 0,4 %)	46,56	46,38	- 0,18 (- 0,4 %)
05 – Contrôleur général des lieux de privation de liberté	5,04	4,73	- 0,31 (- 6,1 %)	5,44	5,18	- 0,26 (- 4,8 %)
06 – Autres autorités indépendantes	3,96	3,98	+ 0,03 (+ 0,7 %)	3,96	3,97	+ 0,02 (+ 0,4 %)
09 – Défenseur des droits	24,40	24,34	- 0,06 (- 0,3 %)	24,40	24,24	- 0,16 (- 0,6 %)
10 – Haute autorité pour la transparence de la vie publique	9,15	8,71	- 0,44 (- 4,9 %)	9,21	8,52	- 0,69 (- 7,5 %)
12 – Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement	3,04	2,68	- 0,36 (- 11,8 %)	3,04	2,66	- 0,38 (- 12,5 %)
13 – Commission du secret de la défense nationale	0,60	0,58	- 0,02 (- 3,5 %)	0,60	0,58	- 0,02 (- 3,5 %)

Source : Rapport annuel de performances.

Les crédits des huit actions du programme 308 ont globalement été correctement exécutées en 2022. Seule l'action 6 *Autres autorités indépendantes* se distingue par une très légère sur-exécution. En effet, l'augmentation du montant des charges communes du bâtiment Ségur-Fontenoy ainsi que des dépenses informatiques ont dû être couvertes par la réserve pour aléas de gestion constituée au niveau du programme.

En ce qui concerne spécifiquement les crédits de titre 2, la réserve, d'un montant de 0,3 million d'euros, a été intégralement rendue disponible en fin de gestion et 0,01 million d'euros ont été ouverts par arrêté du 25 octobre 2022 afin de financer des mesures interministérielles. Cette réserve de précaution avait toutefois été amputée de 0,5 million d'euros pour le financement de la revalorisation du point d'indice des agents de l'ARCOM. L'exécution des crédits du titre 2 s'élève ainsi à 48,8 millions d'euros auxquels il faut ajouter 3,9 millions d'euros au titre du compte d'affectation spéciale (CAS) *Pensions*. Concernant les emplois, le schéma d'emplois a été modifié en gestion pour atteindre + 33 ETP contre + 30 ETP prévus initialement. Ces trois nouveaux emplois ont bénéficié à la Commission d'accès aux documents administratifs, à la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement et au Défenseur des droits. La consommation du plafond d'emplois s'élève à 645 ETPT pour une prévision de 671 ETPT en raison des délais de recrutement plus long que prévus.

3. Le programme 359 : Présidence française du conseil de l'Union européenne en 2022

En 2021, le programme 359 *Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022* a été créé afin de préparer et d'organiser la présidence française du Conseil de l'Union européenne (UE). L'année 2022 constitue donc la seconde année d'exécution de ce programme qui disparaît pour l'exercice 2023.

L'utilisation de l'ensemble des crédits dédiés à l'organisation de cet événement fait l'objet d'une évaluation du rapporteur spécial dans le cadre du Printemps de l'évaluation.

EXÉCUTION 2022 DU PROGRAMME 359

(en millions d'euros)

	AE		Écart à la prévision	CP		Écart à la prévision
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022		Prévision LFI 2022	Exécution 2022	
359 – Présidence française du Conseil de l'UE en 2022	23,40	64,55	+ 41,15 (+ 175,8 %)	102,56	90,58	- 11,99 (- 11,7 %)
01 – Activités obligatoires de la présidence	8,76	22,76	+ 14,00 (+ 159,8 %)	37,72	30,83	- 6,88 (- 18,2 %)
02 – Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence	10,58	32,98	+ 22,40 (+ 211,7 %)	48,48	44,02	- 4,46 (- 9,2 %)
03 – Fonctionnement du SGPFUE et des « biens collectifs »	4,06	8,80	+ 4,75 (+ 117,0 %)	16,37	15,72	- 0,64 (- 3,9 %)

Source : Rapport annuel de performances.

Les trois actions sont surconsommées de manière notable en autorisations d'engagement en raison du rattrapage du retard pris dans les engagements en 2021. À l'inverse, elles sont sous-consommées, dans des proportions différentes selon les actions, en crédits de paiement. Cette sous-consommation tient en particulier à l'organisation d'événements, à Bruxelles notamment, ayant été financés par des fonds européens alors que ces événements avaient initialement été prévus en France. Par ailleurs, les restrictions sanitaires applicables pendant la période de la PFUE ont conduit à basculer des événements en visioconférence. Enfin, le dispositif de double mise en réserve – c'est-à-dire une mise en réserve légale de précaution classique correspondant à 0,5 % des crédits annuels de titre 2 (6 millions d'euros sur la période 2021-2022) et à 4 % des crédits annuels hors titre 2, couplée à une mise en réserve exceptionnelle de 10 % des crédits disponibles (14,4 millions d'euros) sur les deux années de gestion – constitue un autre facteur de sous-exécution. **Si la sous-exécution semble présentée comme la capacité à avoir réalisé des mesures d'économie, à cette échelle, le rapporteur considère qu'ils démontrent une estimation imparfaite des besoins de financement.** Ce sont ainsi 39 millions d'euros qui ont été annulés par la seconde loi de finances rectificative pour 2022.

En 2022, le programme 359 a bénéficié d'un montant très important de reports : 87 millions d'euros en AE et 34,6 millions d'euros en CP, ce qui représente respectivement 372 % et 34 % des crédits inscrits en loi de finances pour 2022. Ces reports sont en partie dus au renvoi à 2022 de l'organisation par les ministères, en

raison de la crise sanitaire, des réunions prévues au mois de janvier 2022 et dont les crédits auraient dû être engagés avant la fin de l'année 2021. **Le rapporteur regrette la proportion de ces reports de crédits qui ont pour conséquence d'affaiblir l'autorisation votée par le Parlement sur le budget et qui portent atteinte au principe d'annualité budgétaire.**

En outre, le programme 359 a transféré près de 2,8 millions d'euros à deux autres programmes. D'une part, le programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* de la mission *Action extérieure de l'État* a bénéficié d'un transfert de 1,3 million d'euros afin de financer le forum des mondes méditerranéens. **Le rapporteur note toutefois que cet événement, bien que s'inscrivant dans une dimension européenne, ne faisait pas partie de la programmation de la PFUE.** D'autre part, le programme 175 *Patrimoines* de la mission *Culture* a perçu 1,5 million d'euros au titre d'un transfert visant à compenser certaines charges supportées par le château de Versailles dans le cadre de l'organisation du sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Concernant les crédits de titre 2, la spécificité du programme 359 tient à l'absence d'emplois inscrits. En effet, les crédits de titre 2, exécutés à hauteur de 1,95 million d'euros en 2022, ont financé la rémunération des réservistes des ministères des armées et de l'intérieur et la prise en charge d'indemnités versées à des militaires d'active ayant endossé des fonctions de chauffeurs d'autorités. Le secrétariat général était composé de collaborateurs, 41 au maximum, qui étaient mis à disposition par d'autres administrations et, par conséquent, non financés par les crédits du programme 359.

Enfin, en 2022, le programme 359 a bénéficié du rattachement de 16 financements européens, pour un montant total de 0,8 million d'euros. Les versements n'ayant été réalisés qu'à hauteur d'environ 60 % en fin d'année 2022, les reliquats seront rattachés au programme 129. Ces crédits seront annulés pour les montants correspondants déjà financés par le programme 359 en avance de phase.

II. LE BUDGET ANNEXE PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE

Le budget annexe *Publications officielles et information administrative* fixe les moyens financiers de la direction de l'information légale et administrative (DILA). Il a pour objectif de garantir l'accès au droit des citoyens, de contribuer à la transparence de la vie publique et d'éclairer le débat public.

Le budget annexe se compose de deux programmes :

– le programme 623 *Édition et diffusion*, qui regroupe l'ensemble des activités « métiers » de la DILA ;

– le programme 624 *Pilotage et ressources humaines*, qui porte les fonctions support.

A. UNE LÉGÈRE ÉROSION DES RECETTES PAR RAPPORT À 2021

EXÉCUTION 2022 DES CRÉDITS DU BUDGET ANNEXE

(en millions d'euros)

Programme	P623 <i>Édition et diffusion</i>		P624 <i>Pilotage et ressources humaines</i>		Total mission	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Ouvertures en LFI (a)	51,11	44,94	104,27	104,41	155,38	149,35
Crédits ouverts (b)	54,32	46,29	103,36	102,76	157,68	149,05
<i>Reports de crédits</i>	4,75	1,35	0,74	0	5,49	1,35
<i>Décret d'avance</i>						
<i>LFR I</i>	0	0	0,3	0,3	0,3	0,3
<i>LFR II</i>	-1,54		-1,95	-1,95	-3,49	-1,95
<i>Rattachement de fonds de concours</i>						
<i>Rattachement d'attributions de produits</i>						
<i>Autres mouvements réglementaires</i>						
Exécution (c)	42,24	44,52	99,33	97,76	141,57	142,28
Taux d'exécution des crédits votés en LFI (c/a)	82,6 %	99,1 %	95,3 %	93,6 %	91,1 %	95,3 %
Taux d'exécution des crédits ouverts(c/b)	77,8%	96,2%	96,1 %	95,1 %	89,8 %	95,5 %

Source : Commission des finances, d'après les documents budgétaires.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE LA DILA

(en millions d'euros)

	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	LFI 2022	Prévision 2022 actualisée	Exécution 2022
Recettes d'annonces	192,52	168,60	198,29	159,80	169,80	189,36
Associations	4,35	0,60	0	0	0	0
BOAMP	85,14	71,33	80,39	63,20	67,20	71,11
BALO	6,88	7,00	7,02	6,00	6,00	7,33
BODACC	95,64	89,06	110,14	90,00	96,00	110,60
JO	0,51	0,56	0,74	0,60	0,60	0,33
Recettes hors annonces	5,61	4,56	5,83	4,20	4,20	4,30
Ventes et publications	2,14	1,34	1,60	1,50	1,50	1,50
Prestation et travaux d'édition	2,51	1,93	2,87	2,20	2,20	1,99
Autres activités	0,96	1,29	1,36	0,50	0,50	0,81
Total des recettes	198,13	173,16	204,13	164,00	174,00	193,66

Source : Rapport annuel de performances.

Les recettes de la DILA s'érodent légèrement par rapport à 2021 (- 5,1 %) mais restent malgré tout en hausse de 29,7 million d'euros (+ 18,1 %) par rapport à la prévision inscrite dans la loi de finances initiale pour 2022. Cette baisse par rapport à l'exercice 2021 s'explique notamment par la fin de la facturation complémentaire des avis publiés au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), qui avait été anticipée dans les prévisions présentées en loi de finances pour 2022 et par la baisse de moitié des recettes d'annonces légales publiées au Journal officiel, qui s'élèvent désormais à 0,3 million d'euros, résultant de l'entrée en vigueur de la

procédure simplifiée de changement de nom patronymique. Sur le volet des recettes hors annonces, la diminution atteint 1,5 million d'euros (- 26,2 %) du fait de recettes exceptionnelles en 2021.

B. UNE DYNAMIQUE BAISSIÈRE DE DÉPENSES

Comme les années précédentes, l'exécution budgétaire des programmes 623 *Édition et diffusion* et 624 *Pilotage et ressources humaines* est, d'un point de vue global, inférieure à la prévision inscrite en loi de finances initiale.

EXÉCUTION 2022 DES PROGRAMMES 623 ET 624

(en millions d'euros)

	AE		Écart à la prévision	CP		Écart à la prévision
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022		Prévision LFI 2022	Exécution 2022	
623 – Édition et diffusion	51,11	42,24	- 8,88 (- 17,4 %)	44,94	44,52	- 0,42 (- 0,9 %)
01 – Diffusion légale	33,21	29,56	- 3,65 (- 11,0 %)	28,85	31,50	+ 2,65 (+ 9,2 %)
02 – Information administrative et vie publique	17,90	12,68	- 5,22 (- 29,2 %)	16,09	13,02	- 3,07 (- 19,1 %)
624 – Pilotage et ressources humaines	104,27	99,33	- 4,93 (- 4,7 %)	104,41	97,76	- 6,65 (- 6,4 %)
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	8,51	9,24	+ 0,73 (+ 8,6 %)	8,65	7,67	- 0,98 (- 11,4 %)
03 – Dépenses de personnel	62,90	61,86	- 1,04 (- 1,6 %)	62,90	61,86	- 1,04 (- 1,7 %)
04 – Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	32,86	28,23	- 4,63 (- 14,1 %)	32,86	28,23	- 4,63 (- 14,1 %)
Total	155,38	141,57	- 13,81 (- 8,9 %)	149,35	142,28	- 7,07 (- 4,7 %)

Source : Rapport annuel de performances.

Sur l'action 1 *Diffusion légale* du programme 623 *Édition et diffusion*, la surconsommation des crédits est principalement imputable à la sous-action 2 *Infrastructure et sécurité informatiques*. En effet, la DILA a renforcé de manière significative le niveau de sécurité de ses sites internet et de ses applications ainsi que la robustesse de son infrastructure informatique afin de se prémunir contre le risque de cyberattaques. Ces prestations d'ingénierie et d'expertise, qui n'avaient pas été prévues au moment de l'élaboration du budget, s'établissent à 1,6 million d'euros en AE et 1,8 million d'euros en CP. En outre, sur la partie des opérations en capital, de nouveaux projets d'investissement non prévus ont été réalisés pour un montant global de 2,2 millions d'euros en AE et en CP. À l'inverse, la sous-exécution des autorisations d'engagement s'explique par l'affectation complémentaire de 5 millions d'euros sur la tranche fonctionnelle « Nouveaux outils de production normative » afin de porter le montant total du budget de ce projet à 10 millions d'euros. Sur l'année 2022, le niveau des crédits exécutés sur cette action s'élève ainsi à 29,6 millions d'euros en AE et 31,5 millions d'euros en

CP, ce qui représente un écart de – 3,7 millions d’euros en AE (– 11,0 %) et + 2,6 millions d’euros en CP (+ 9,2 %) par rapport à la prévision.

Sur l’action 2 *Information administrative et vie publique* du programme 623 *Édition et diffusion* la hausse du coût des matières premières, notamment de la pâte à papier (+ 40 %), a engendré une surconsommation de 0,7 million d’euros en AE et en CP. La sous-exécution des crédits s’explique par une moindre réalisation des dépenses concourant aux opérations d’investissement.

La sur-exécution observée sur les autorisations d’engagement de l’action 1 *Pilotage, modernisation et activités numériques* du programme 624 *Pilotage et ressources humaines* s’explique par la révision à la hausse de l’engagement juridique relatif à la fourniture d’électricité (+ 0,7 million d’euros), même si la mise en œuvre de mesures spécifiques a permis de maintenir l’exécution des crédits de paiement en-deçà de la prévision budgétaire.

Enfin, s’agissant de l’action 4 *Convention État – Société anonyme de composition et d’impression des journaux officiels*, les crédits ont été sous-exécutés à hauteur de 4,6 millions d’euros en AE et en CP (– 14,1 %) principalement du fait de la mise en œuvre des plans de départs qui concourent à la réduction de la masse salariale.